

Le 30 novembre 2015

PAR COURRIER ÉLECTRONIQUE

Monsieur Yvan Gendron  
Président-directeur général  
Yvan.Gendron.CEMTL @ssss.gouv.qc.ca

Aux administrateurs  
CIUSSS de l'Est-de-l'Île-de-Montréal

**Objet : Avis et recommandations en lien avec le processus d'élection pour la désignation d'un membre du conseil multidisciplinaire (CM) au conseil d'administration (CA) du CIUSSS de l'Est-de-l'Île-de-Montréal**

Monsieur le Président-directeur général,  
Mesdames et messieurs les administrateurs du CIUSSS de l'Est-de-l'Île-de-Montréal,

Conformément à l'article 228 de la Loi sur les services de santé et les services sociaux (LSSSS) qui donne la responsabilité au CM d'émettre des avis sur l'organisation scientifique et technique de l'établissement, nous vous soumettons notre avis et nos recommandations à l'égard du processus d'élection pour la désignation d'un membre du CM au CA du CIUSSS.

Le comité exécutif transitoire du CM (CECM) a été interpellé par plusieurs de ses membres pour nous témoigner de certaines ambiguïtés relevées au cours du processus de désignation et nous faire part de leurs insatisfactions. Notamment lors du dépôt des candidatures, mais surtout concernant le scrutin. Nous pouvons ajouter que nous avons, comme CECM, fait des constats semblables à cet égard. Nous vous soumettons donc ici les faits relevés.

Concernant le dépôt des candidatures nous remarquons que:

- Les fiches de candidature présentaient d'importantes différences dans leur présentation (format des photos, présentation manuscrite vs électronique, nombre de page, etc...);
- L'utilité de la fiche du candidat était nébuleuse;
- Les catégories de la fiche du candidat manquaient de précision quant au type et à la pertinence des informations à fournir;
- Le soutien auprès des candidats a fait défaut.

Concernant le processus de scrutin nous remarquons que:

- Le président du CM n'a pas été impliqué dans la préparation des enveloppes avant leur envoi aux membres et n'a pas pu vérifier une enveloppe type avant les envois postaux;
- L'enveloppe de retour ne contenait pas d'inscription au nom de l'électeur. Les indications pour exprimer son vote adéquatement étaient ambiguës, notamment sur la nécessité d'inscrire son nom sur l'enveloppe de retour. Surtout quand nous considérons que de s'identifier lors d'un vote n'est pas naturel;

- Il y a eu des erreurs lors de l'envoi des enveloppes de vote : plusieurs membres les ont reçues à leur domicile professionnel plutôt que personnel;
- L'adresse de retour préinscrite sur les enveloppes ne représentait pas le domicile professionnel réel de M. Martin St-George, président du CM, ce qui a occasionné des délais dans la réception de certains bulletins. M. St-George avait d'ailleurs confirmé son adresse professionnelle réelle avant l'envoi des enveloppes aux membres et celle-ci ne semble pas avoir été retenue.

Nous constatons que les conséquences suivantes en découlent:

- Le non-dépouillement de 511 enveloppes de votation sur les 748 reçues au 23 septembre 17h, ce qui représente 68% du vote exprimé;
- Une perte de confiance des membres du CM envers le CECM transitoire;
- Une perte de confiance des membres du CM vis-à-vis du processus de désignation d'un membre du CM au CA;
- Une démobilisation des officiers du CECM transitoire due à la difficulté d'intervenir afin de corriger les problèmes survenus durant le processus.

Nous sommes d'avis que:

- Le court délai accordé pour la mise en œuvre du processus de désignation a favorisé la possibilité d'oublis, d'erreurs et d'un manque de vigilance face aux étapes de cette démarche;
- Le nouveau contexte légal, l'absence de jurisprudence et le court délai d'appropriation du processus ont laissé peu de marge de manœuvre à l'ensemble des acteurs afin de corriger d'éventuels problèmes;
- Dû au facteur temps, les étapes de planification du processus ont été réduites à leur strict minimum;
- Dans les choix qui ont été proposés au CECM transitoire pour le mode de scrutin (bureau de vote vs vote postal), le vote postal s'avérait la meilleure option pour favoriser l'expression du vote des membres, puisqu'ils sont répartis dans 43 points de services sur 3 quarts de travail, comme le prouve d'ailleurs le taux de participation de 27,57% des membres (excluant 169 enveloppes reçues après le 23 septembre 17h).

Dans le cadre du prochain processus de désignation, nous recommandons :

- De déterminer les étapes de préparation et de clarifier le rôle de chacun des individus participant au processus en désignant un comité de travail regroupant l'ensemble de ces personnes;
- D'instaurer le vote électronique;
- De voir à l'uniformisation, selon un canevas préétabli en comité de travail, des fiches de candidature avec le soutien du président de désignation qui est responsable de la réception de ces fiches.

Dans l'éventualité d'un futur vote postal, nous recommandons:

- D'acheminer, au domicile personnel des membres du CM, les enveloppes contenant les fiches des candidats, les enveloppes de votation et de retour préadressées au président du CM;
- D'inscrire le nom de l'électeur sur les enveloppes de retour qui seront acheminées au domicile personnel des membres du CM.

Dans le cadre de cette nouvelle réorganisation de grande envergure, nous comprenons les enjeux auxquels votre direction et votre administration sont confrontés. Toutefois, nous tenons à vous témoigner que cette période de grands changements est éprouvante pour notre conseil multidisciplinaire transitoire. Néanmoins, il nous paraît essentiel d'être vigilants face à nos actions communes dans le souci de maintenir la confiance que nos membres portent envers le CECM ainsi qu'à l'établissement. Il est aussi important de mentionner que notre collaboration naissante nécessite une bienveillance mutuelle et nous sommes conscients que le contexte de transition ne facilite pas cette tâche.

Nous demeurons disponibles pour échanger sur cet avis-recommandation ou toutes autres questions que vous porterez à notre attention. Soyez assurés que nous vous le soumettons dans un esprit de collaboration et d'amélioration continue.

Veuillez agréer, Mesdames, Messsieurs, l'expression de nos sentiments distingués et de notre volonté de collaboration mutuelle dans la construction de ce nouvel établissement que constitue le CIUSSS de l'Est-de-l'Île-de-Montréal.


Les représentants du comité exécutif transitoire du conseil multidisciplinaire du CIUSSS de l'Est-de-l'Île-de-Montréal,



Louise Soucy  
Présidente du CM de l'IUSMM



Simon Tremblay  
Président du CM de l'Hôpital Maisonneuve-Rosemont



Rémy Berthelot  
Présidente du CM du CSSS Pointe-de-l'Île



Martin St-George  
Président du CM du CSSS Lucille-Teasdale



Sylvain Dubé  
Président du CM de l'Hôpital Santa Cabrini



Carole Vacher  
Président du CM du CSSS St-Léonard – St-Michel



Marta Grzegorzczak  
Présidente du CM de l'Institut Canadien-Polonais du Bien-Être Inc.